



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAVERNAY**

le 02 AVRIL 2021

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Messieurs Serge BOUDOT, Cédric FLETY, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Alain DEVOUCOUX, Alain BARNAY, Adeline VOILLOT, Christophe NORMAND, Julien DESMORIEUX, Catherine KIEFFER, Annick BERTIN.

Absents : Monsieur Christophe SAUNIER (pouvoir Cédric FLETY).

Secrétaire de séance : Monsieur Serge BOUDOT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 février 2021.

Compte administratif et compte de gestion 2020 : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes détaillés de l'exercice 2020, approuve à l'unanimité, les résultats suivants : + 110 661.66€ pour le budget principal et + 21 355.37€ pour le budget annexe d'assainissement ; soit un excédent total de 132 017.03€.

Budget primitif 2021 : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et :

après affectation des comptes de résultat 2020 de 44 809.32€, vote à l'unanimité le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 347 000€ pour la section de fonctionnement et à 227 500€ pour la section d'investissement ; les travaux d'investissement portent sur les travaux de réfection du sol et prévention contre le radon dans les bâtiments scolaires, l'acquisition et travaux de deux logements au Bourg et ordinateur...

vote à l'unanimité le budget annexe d'assainissement à 41 220€ pour la section d'exploitation et à 25 500€ pour la section d'investissement.

Fiscalité directe locale : le Conseil Municipal, après présentation de la nouvelle méthode de compensation de la perte de la taxe d'habitation, fixe, par 10 voix pour et 1 contre, les taux d'imposition sans augmentation, comme suit :

- Taxe foncière bâti =>15.23%+20.08% = 35.31%
- Taxe foncière non bâti => 33.74%

Le produit attendu par la collectivité sera de 154 962€ après application du coefficient correcteur.

Questions diverses :

- Le Maire fait le compte rendu des réunions de travail avec la CCGAM, du conseil d'école où une réorganisation du RPI est envisagée avec un regroupement des maternelles...
- Le Conseil Municipal décide de verser 28h complémentaires à l'agent d'entretien.

Vu par Nous, Andrée MENARGUEZ, Maire de la Commune de Tavernay, pour être affiché le 02 avril 2021 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.